Nations Unies S/2002/235



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mars 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 4 mars 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1390 (2002) du Conseil de sécurité en date du 16 janvier 2002, et en particulier au paragraphe 9, aux termes duquel le Conseil de sécurité m'a demandé de charger le Groupe de suivi créé en application de l'alinéa a) du paragraphe 4 de la résolution 1363 (2001) d'assurer pendant une période de 12 mois le suivi de la mise en oeuvre des mesures visées au paragraphe 2 de la résolution 1390 (2002).

Comme suite à cette demande, je souhaite vous informer que j'ai chargé le Groupe de suivi d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des mesures susmentionnées jusqu'au 16 janvier 2003.

Le Groupe de suivi, dont la composition reste inchangée, aura pour membres Michael Chandler (Royaume-Uni) (Président), Philippe Graver (France), Michael D. Langan (États-Unis d'Amérique), Hassan H. Ali Abaza (Jordanie) et Surendra Bahadur Shah (Népal).

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-27421 (F) 060302 060302